

Date de la convocation	3 décembre 2025
Membres en exercice	182
Présents	70
Représentés	41

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025

n°D20251212 – 05c

Objet : Extension du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31 sur la commune de Beaufort

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de la commune de Beaufort n°2024-22 en date du 18 octobre 2024 et n°2025-22 en date du 26 septembre 2025 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 n° D20250213-03a en date du 13 février 2025 ;

Considérant que le Conseil municipal de Beaufort a, par délibération n°2024-22 du 18 octobre 2024, décidé de son adhésion au syndicat Réseau31 pour les compétences d'Assainissement Collectif (collecte, transport et traitement des eaux usées), en limitant initialement l'intervention de Réseau31 au seul quartier de l'Ecohameau ;

Considérant que le Conseil syndical de Réseau31 a approuvé cette adhésion lors de sa séance du 13 février 2025, sur un périmètre d'intervention couvrant l'ensemble du territoire communal ;

Considérant que la commune de Beaufort souhaite harmoniser le périmètre d'intervention afin qu'il couvre l'ensemble de son territoire, permettant ainsi à Réseau31 d'exercer pleinement ses compétences ;

Considérant que le Conseil municipal a adopté à cet effet une nouvelle délibération n°2025-22 en date du 26 septembre 2025 autorisant Réseau31 à intervenir sur l'ensemble du territoire communal ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 7.2 de nos statuts, l'extension du périmètre d'intervention de Réseau31 sur l'ensemble du territoire de la commune de Beaufort pour les compétences déjà transférées :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| B. Assainissement Collectif : | B1 : Collecte des Eaux Usées |
| | B2 : Transport des Eaux Usées |
| | B3 : Traitement des eaux usées |

Article 2 : de fixer la date d'effet de cette extension au 1^{er} janvier 2026 ;

Article 3 : d'approuver la modification statutaire résultant de cette extension de périmètre.

Résultat du vote	Pour	111	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président

